

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU LUNDI 7 OCTOBRE 2019

Présents : Pierre-Louis Fillet, Jean-Louis Gontier, Marie-Odile Baudrier, Françoise Chatelan, Gilles Chazot, Pierre Hustache, Monique Feugier.

Excusés : Camille Michel, Emmanuel Drogue

Personnel

- Prime RIFSEEP secrétaire de mairie

Le conseil municipal fixe le montant de la part fixe de l'indemnité de fonction, sujétions et d'expertise pour la secrétaire de mairie à 1 800€ par an.

-Départs à la retraite du personnel communal

Suite au départ de trois agents communaux, Michèle Bonnard, Christine Vignon et Marie Brochard, la commune leur a proposé d'organiser un petit pot d'au revoir. Les personnes concernées n'ont pas souhaité donner suite.

Ecole

-Commission école

la date pressentie pour la prochaine commission école est le lundi 14 octobre à 19h30. Sera abordé entre autres sujets, l'avenir des NAP pour l'année 2020/2021.

Bâtiments communaux

-Réhabilitation de la grange Marcon:

Une première réunion de travail se tiendra le mardi 8 octobre avec l'ensemble de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Les points suivants seront à l'ordre du jour:

- réunion de présentation des attentes
- visite des sites de projet
- début des relevés (bâtiments, extérieurs, fluides, ...)

Dans le cadre de cette première phase d'études la commune a obtenu une subvention de 50% du département suite au dépôt d'un dossier d'appel à projet qui a été retenu.

-Sécurisation de l'agence postale

Pour le moment, il n'y a pas eu de travaux réalisés pour la mise en sécurité de l'agence postale. Entre autres interventions, sont à prévoir le renforcement de la porte d'accès au coffre ainsi que l'installation d'une alarme. Des devis vont être demandés à des entreprises locales afin de procéder à ces travaux.

-Projet d'extension du cimetière:

Ce point est reporté au prochain conseil municipal le temps d'étudier l'ensemble des devis reçus.

Forêt

-Proposition de l'état d'assiette pour l'année 2020

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes pour 2020 présenté ci-après:

Parcelle 7 en coupe irrégulière IRR

Volume présumé réalisable: 450 m³

Surface : 15 ha

Proposition ONF et décidée par le propriétaire: 2020

Mode de commercialisation: vente publique (sur pied)

Urbanisme

-Droit de préemption parcelle place de l'église

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve le droit de préemption pour la parcelle A597 sur la place de l'église afin de permettre à la commune de poursuivre sa politique d'aménagement des espaces publics, d'embellir et de fluidifier les circulations sur cette place au cœur du village.

-Acte administratif: délimitation voie communale avec la propriété de Gérard Glénat

Il s'agit par un acte administratif d'une régularisation de propriété suite à l'établissement d'un document d'arpentage par Gérard Glénat pour le chemin de la Versane. Une délibération avait été prise en 2008. L'étude Dieval est en charge du dossier.

-Point entreprise Blanc

Pierre-Louis Fillet propose de prévoir un rendez-vous avec Ludovic David pour évaluer les besoins de l'entreprise Blanc en terme de surfaces de terrains et de bâtiments. Le Conseil Municipal donne son accord.

-Convention d'occupation du domaine public pour la sculpture de Jérôme Aussibal dans le cadre de sa résidence d'artistes

Suite à l'installation de la sculpture du "Bienveilleur du Bournillon" inaugurée le 29 septembre 2019 aux rochers du Bournillon, Pierre-Louis Fillet propose que soit établie une convention de dépôt d'une œuvre d'art sur le domaine public communal. Après avoir délibéré le conseil municipal autorise Pierre-Louis Fillet à signer cette convention avec Monsieur Jérôme Aussibal, le déposant.

Voirie et chemins

-Bornes à incendie: contrôle et état des bornes à incendie de la commune

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve la signature de la convention de prestation de service avec la commune de Saint-Laurent en Royans pour le contrôle des bornes à incendie de la commune. La prestation facturée par Saint-Laurent en Royans sera de 40€ par borne contrôlée.

-Ouverture d'un chemin sur Herbouilly

Le groupe patrimoine propose d'ouvrir un chemin entre le belvédère d'Herbouilly et la petite grotte pour offrir un nouveau circuit aux randonneurs. Certains élus ont soulevé le problème du balisage et donc de la sécurisation de l'itinéraire.

-SIVU de Roybon

Une réunion a eu lieu le 19 septembre dont l'objet était à la demande des locataires actuels la prise en charge par le SIVU de Roybon de plusieurs aménagements qui n'ont pas été réalisés.

La Commission de sécurité en 2019 a rappelé que des prescriptions réglementaires n'avaient pas été exécutées. La plupart des prescriptions seront donc réalisées par les locataires.

Seuls les aménagements suivants seront pris en charge par le SIVU, car ce sont des prescriptions à exécuter par le propriétaire:

- l'installation d'un dispositif de l'arrêt d'urgence de l'alimentation électrique
- l'installation d'une « vanne police » du groupe électrogène
- l'obligation de mise en place d'un défibrillateur d'ici 2022

Questions diverses

-Actualisation des statuts du SDED

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve la modification des statuts actuels du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

-Choix du prochain prestataire pour le photocopieur

Le contrat actuel avec l'entreprise Infinity arrive à échéance en 2020.

Gilles Chazot a rencontré les représentants des sociétés Infinity et Rex Rotary qui lui ont fait des propositions de prix. Après étude détaillée des différentes propositions, le conseil municipal décide de retenir la société Rex Rotary dont l'offre tarifaire est plus intéressante et permet à la commune de devenir propriétaire du matériel au bout de 21 trimestres.

-Stage de tennis: participation communale

La commune a reçu la facture du tennis club de Die pour le stage organisé au mois d'août 2019. Lors du conseil municipal du 3 juin 2019, les élus ont donné leur accord pour que la commune participe financièrement à ce stage de tennis. Les séances étaient encadrées par un moniteur diplômé. Huit enfants ont participé mais aucun de Saint-Julien.

Une participation financière de 5 euros par demi journée était versée. Le club de tennis de Die porte le coût global du stage soit 702 euros et refacture à part égale aux 5 communes le solde restant à charge soit 662 euros. Pour Saint Julien en Vercors, le coût global est de 132 euros.

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve la facture d'un montant de 132€ mais sera réétudiée l'an prochain l'opportunité de la reconduction de ce stage.

-Tarif accès aux pistes nordiques de la station d'Herbouilly pour la saison 2019-2020

A l'approche de la saison hivernale 2019/2020, il appartient aux communes de fixer le montant de la redevance d'accès aux pistes de ski nordique tel que prévu aux articles L 2333-81 et L 2333-82 du CGCT. Le Maire fait lecture de la proposition de tarifs pour l'accès aux pistes de ski de fond de l'espace nordique d'Herbouilly établie par le Département de la

Drôme. Après avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les tarifs pour l'accès aux pistes de ski de fond de l'espace nordique d'Herbouilly pour la saison 2019/2020 et désigne l'EPIC des Stations de la Drôme pour percevoir la redevance d'accès aux pistes de ski nordique et la gestion de son produit.

-Mur du cimetière:

M René Rimet est passé en mairie pour signaler que le mur du cimetière s'abîme et tombe sur la sépulture de sa famille, sépulture qu'il voudrait faire restaurer au printemps. La commune va étudier le problème pour savoir si les travaux à engager relèvent de la commune ou des concessionnaires.

-Achat de vaisselle écologique

La commune va procéder à l'achat de vaisselle écologique (verre eco-cup ou compostables, assiettes...) pour les événements organisés par la mairie afin de ne plus utiliser de vaisselle en plastique jetable.

-Cimaises dans la salle du Fouillet et la mairie:

La commune a acheté de nouvelles cimaises pour pouvoir accrocher des tableaux ou des photos lors d'expositions notamment pour la salle du Fouillet et la mairie.

-Communication sur les animations et autres événements entre Rencurel et Saint- Julien

La commune de Saint-Julien va systématiquement transférer à la mairie de Rencurel les informations qu'elle reçoit concernant les différents événements (culturels, sportifs...) concernant le Vercors Sud afin que les habitants isérois soient mieux informés.

- Lutte contre l'ambrosie.

Des problèmes d'ambrosie ont été signalés sur la commune depuis la fin du mois d'août. Des plants d'ambrosie ont été observés au niveau du parking Nord du village, au hameau du Château et le long de la route départementale. Pour prévenir l'envahissement par cette plante très allergisante, il est impératif de la détruire avant qu'elle ne graine. La commune va inciter les particuliers à la surveillance sur leur terrain. Le département de la Drôme, pour sa part, surveille les bords de route. Pour l'an prochain il faudra faucher avant la floraison de l'ambrosie.

-Vitesse de circulation dans le village:

Le conseil municipal envisage l'installation d'un dos d'âne plus "prononcé" au centre du village pour ralentir la circulation.

-Rencontre avec l'agence régionale de santé le vendredi 18 octobre

Les élus du Royans-Vercors sont conviés le vendredi 18 octobre à 10h00 à Saint-Julien en Vercors à une réunion conjointe de l'ARS, de la DDT et de la région sur la qualité de l'air intérieur dans les crèches et écoles, thématique élargie également au radon pour le Vercors.

Fin du conseil à 22h45